

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b>	<b>DEPARTEMENT DE LA GIRONDE</b> <b>COMMUNE DE CASTETS ET CASTILLON</b> <b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>DU 11 AVRIL 2019</b>
<b>DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE</b>	
<b>ARRONDISSEMENT DE LANGON</b>	

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>L'an deux mil dix-neuf, le onze avril, à 20 h 30,</b> <b>le Conseil Municipal de la commune de Castets et Castillon,</b> <b>dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en</b> <b>réunion ordinaire sous la présidence de</b> <b>Monsieur Didier LAULAN, Maire.</b>
<b>Exercice : 26</b>	
<b>Présents : 16</b>	
<b>Pouvoirs : 4</b>	
<b>Absents et excusés : 10</b>	

**PRESENTS :** Didier LAULAN (Maire), Fabrice BERNADET (Adjoint), Jacqueline de FOMMERVAULT (Adjointe), Jean-Pierre SART (Adjoint), Didier CANU, Jean-Claude MOTHES, Geoffroy de BARITAUT, Alain de BOUSSAC (conseillers municipaux délégués), Jean-Michel LOUGARE, Gilles PIECHAUD, Philippe BOUIN. Nathalie RACOLIN, Josiane CARTIER, Stéphane RIEUCROS-FOREST, Alain SARRAZIN – Thierry BERTO

**Absents ou excusés :** Rémi HANSER - Bruno BART - Karine DALLA-LONGA - Romain MALVEZIN - Bruno ABDELKADER- Sylvie NICOLD - Ernest BERTO, Ingrid BERNARDI, Cécile PIOLET, Sylvie BOUAKKAZ –

**PROCURATIONS :** ERNEST BERTO A THIERRY BERTO - Sylvie BOUAKKAZ à Didier CANU – Rémi HANSER à Geoffroy de BARITAUT – Cécile PIOLET à Jean Michel LOUGARE -

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Didier CANU

**DATE DE CONVOCATION DE LA SEANCE :** 28 mars 2019

Après lecture, le compte rendu de la précédente réunion, transmis aux élus, est adopté à l'unanimité.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Jacqueline de FOMMERVAULT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Didier LAULAN, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) Lui donnant acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>LIBELLE</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>ENSEMBLE</b>	
	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédents</i>
<i>Résultats reportés</i>	.....	.....	.....	76 264,17 €	.....	76 264,17 €
<i>Opérations de l'exercice</i>	857 226,10 €	1 135 135,68 €	347 818,42 €	383 775,87 €	1 205 044,52 €	1 518 911,55 €
<b>TOTAUX</b>	857 226,10 €	1 135 135,68 €	347 818,42 €	460 040,04 €	1 205 044,52 €	1 595 175,72 €
<i>Résultats de clôture</i>	.....	277 909,58 €	.....	35 957,45 €	.....	313 867,03 €
<i>Restes à réaliser</i>	.....	.....	28 048,47 €	.....	28 048,47 €	.....
<b>TOTAUX CUMULES</b>	857 226,10 €	1 135 135,68 €	347 818,42 €	460 040,04 €	1 205 044,52 €	1 595 175,72 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	.....	277 909,58 €	.....	112 221,62 €	28 048,47 €	390 131,20 €

- 2) Constatant, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci- dessus.

## **COMPTE DE GESTION 2018**

### **Les Membres du Conseil Municipal,**

*Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.*

*Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 de commune de CASTETS ET CASTILLON,*

*Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,*

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DÉCLARENT** que le Compte de Gestion dressé pour la commune de CASTETS ET CASTILLON au titre de l'exercice 2018, par Madame la Trésorière Municipale, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2018 du budget de la Commune, lequel fait apparaître les résultats suivants :

	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'Investissement</b>
<b>Dépenses 2018</b>	<b>857 226,10 €</b>	<b>347 818,42 €</b>
<b>Recettes 2018</b>	<b>1 135 135,68 €</b>	<b>383 775,87 €</b>
<b>Résultat exercice 2018</b>	<b>+ 277 909,58 €</b>	<b>+ 35 957,45 €</b>
<b>Résultat reporté 2017</b>		<b>+ 76 264,17 €</b>
<b>Reste à réaliser dépenses</b>		<b>28 048,47 €</b>
<b>Résultat cumulé 2018</b>	<b>+ 277 909,58 €</b>	<b>+ 112 221,62 €</b>
<b>Résultat global 2018</b>	<b>390 131,20 €</b>	

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2018 sur le Budget Communal 2019 comme suit :

<u>Article R 1068</u> - Section d'investissement – Excédent Fonctionnement Capitalisé :	277 909,58 €
<u>Pour information</u> - Article R001_ – Excédent d'investissement reporté	112 221,62 €
Reste à Réaliser – Dépenses -	28 048,47 €

### **TAUX DES TAXES LOCALES 2019**

Monsieur le Maire fait part de l'état des notifications des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 notifié par les services de la DRFIP.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

⇒ décide de maintenir les taux des Taxes Directes Locales pour l'exercice budgétaire 2019, à savoir :

<b>TAXES</b>	<b>Bases prévisionnelles</b>	<b>TAUX VOTÉS 2019</b>	<b>Produits assurés</b>
<b>Taxe d'Habitation</b>	<b>1 488 000</b>	<b>11,80%</b>	<b>175 584 €</b>
<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</b>	<b>1 020 000</b>	<b>15,50%</b>	<b>158 100 €</b>
<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties</b>	<b>38 400</b>	<b>65,65%</b>	<b>25 210 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>358 894 €</b>

### **BUDGET 2019**

Les propositions de dépenses et recettes pour le budget 2019 sont présentées aux élus.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 100 816 € dont 105 500 € de prélèvement pour la section d'investissement (remboursement du capital des emprunts).

Après discussion, des modifications sont apportées sur la répartition de certaines subventions.

La section d'investissement s'équilibre à 566 918,20 €.

Après vote, le budget est adopté avec 1 abstention (Didier Canu)

### **GROUPEMENT DE COMMANDE – SIAEPA CASTETS EN DORTHE ET COMMUNE**

Considérant la compétence « assainissement collectif » du SIAEPA de Castets en Dorthe et la compétence « eaux pluviales » de la commune de Castets et Castillon,

Considérant les travaux nécessaires de mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif et d'eaux pluviales au niveau de la route de Langon et de l'Allée de Verdun,

Considérant l'intérêt d'une consultation unique pour ces travaux,

Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu le projet de convention constitutive du groupement entre les deux parties,  
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'adhérer à un groupement de commandes avec le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Castets en Dorthe concernant les travaux nécessaires de mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif et d'eaux pluviales au niveau de la route de Langon et de l'Allée de Verdun,
- APPROUVE la convention susvisée,
- PRECISE que le SIAEPA de Castets en Dorthe sera le coordonnateur du groupement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commande,
- DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours,
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes démarches et signer tous documents afférents à la présente affaire.

### **VENTE DE TERRAIN – LIEU DIT RICHELIEU – Mme et M. Alain DESTANQUE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un terrain à bâtir, lieu-dit Richelieu, cadastré ZE 495, ZE 496 et ZE 499, d'une surface totale de 1 607 m<sup>2</sup>, situé en zone UB du PLU.

Monsieur le Maire informe les élus que Mme et M. Alain DESTANQUE – 33160 Saint Médard en Jalles – ont fait part de leur souhait d'acquérir ce terrain afin d'y construire leur maison d'habitation.

Il propose donc à l'assemblée de bien vouloir se positionner sur la vente de ce terrain.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** de vendre le terrain communal constitué de trois parcelles cadastrées ZE 495, ZE 496 et ZE 499, d'une surface totale de 1 607 m<sup>2</sup>, sis au lieu-dit Richelieu, à Mme et M. Alain DESTANQUE – 33160 Saint Médard en Jalles – au prix de 28 € le m<sup>2</sup> soit 44 996 €.

- **DESIGNE** Me François DUBOST, Notaire à Langon, pour établir les actes correspondants.

Les frais d'acte seront à charge des acquéreurs.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à cette vente et généralement faire le nécessaire.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des prochaines manifestations et réunions prévues sur la commune :

- Journée canal propre : SAMEDI 27 AVRIL à partir de 9 heures – Rendez-vous à la capitainerie
- Réunion résidence séniors : VENDREDI 3 MAI – salle des fêtes de Castillon de Castets
- Elections européennes : DIMANCHE 26 MAI – tours de garde à établir pour chaque bureau de vote

- Distribution des sacs poubelle : pour chaque commune déléguée

SAMEDI 25 MAI de 9 h à 12 h

LUNDI 27 MAI de 9 h à 12 h

Castets : Jacqueline de Fommervault – Nathalie Racolin et Josiane Cartier

Castillon : Didier Laulan – Didier Canu – Jean-Claude Mothes – Geoffroy de Baritault -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Signature des membres présents à la séance**